

# Bourses d'aide à la création artistique

Du 15 mars  
au 15 mai  
2024

## Règlement

### OBJECTIFS

Soutenir la création contemporaine dans sa diversité et favoriser une rencontre entre celle-ci et le public  
→ Soutenir l'émergence artistique et accompagner la pratique artistique comme activité économique principale

→ Favoriser les projets incluant une dimension de médiation avec le public

→ Favoriser des projets exigeants au niveau esthétique, formel ou conceptuel

→ Soutenir des processus de recherche cohérents dans le parcours des artistes

→ Le jury de sélection sera particulièrement sensible aux artistes en début de parcours.

### UTILISATION DE LA BOURSE

→ Les artistes sont libres dans l'utilisation de la bourse

→ Elle peut servir à la recherche ou à la documentation de leur travail artistique

→ Sont exclus de l'utilisation les frais de restauration, d'hébergement et de transport

→ L'aide ne doit pas couvrir la totalité des frais de production ou de recherche

→ La production d'une nouvelle œuvre n'est pas nécessairement attendue. Il est souhaité que le travail artistique soit montré ou valorisé sous une forme à convenir avec la ville

→ Les artistes ne pourront pas en bénéficier deux années consécutives

→ Les lauréats de la bourse seront amenés à dialoguer avec la Ville de Vannes pour envisager des actions de médiation.

### ÉLIGIBILITÉ

**Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :**

→ Personne physique justifiant de son statut d'artiste professionnel : numéro Siret, inscription à la Sécurité sociale des artistes auteurs

→ Résider à titre privé ou professionnel à Vannes.

### DÉPÔT DES DOSSIERS

**Les dossiers sont à envoyer au plus tard avant le 15 mai 2024 à l'adresse suivante :**

*contact.culture@mairie-vannes.fr*

L'objet du courriel doit faire mention de votre nom de famille et de la bourse d'aide à la création.

**Ou par la poste :**

Mairie de Vannes

Direction Culture - Événementiel - Service Culture

Place Maurice-Marchais BP 509

56019 VANNES Cedex

**Les dossiers devront comprendre les pièces suivantes :**

→ Une note d'intention (5 000 signes maximum) précisant le projet de création ou de recherche, sa dimension et son ambition

→ Un portfolio (en PDF) contenant un CV et une vue globale de la démarche et des travaux artistiques (favoriser les liens de transferts téléchargeables).

### COMPOSITION DU JURY

Liste des membres élu(e)s

### TITULAIRES

Fabien LE GUERNEVÉ

Nadine PELERIN

Jean-Jacques PAGE

Franck POIRIER

Par arrêté du maire

→ Trois personnes qualifiées.

